



## Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

### ENQUÊTE PUBLIQUE

**Au vu des mesures de confinement prises par le Gouvernement fédéral pour ralentir la propagation du COVID-19, le Gouvernement wallon a décidé de suspendre les enquêtes publiques pour une période de 30 jours, prorogable 2 fois, à partir du 18 mars 2020.**

-----  
Concerne la demande de **PIRET Marc et Luc Ass  
Viet, 9  
5500 DINANT**

en vue d'obtenir le permis unique (classe 2) pour :

- la construction et l'exploitation d'un poulailler (dimensions 82,80 m x 24,40 m) pour 39600 poulets de chair, de deux locaux techniques (dimensions : 3,20 m x 6,40 m), d'un auvent (dimensions : 9,21 m x 4,20 m) pour un groupe électrogène de 80 kVA et une citerne à mazout de chauffage double paroi de 4000 litres, d'une citerne à eaux de nettoyage du poulailler de 20 m<sup>3</sup>, de trois silos tour de 18 t (deux pour aliments secs et un pour céréales), d'une citerne à eaux pluviales de 20 m<sup>3</sup>, de 2 canons à chaleur de 190 kWth et d'une cabine haute tension (dimensions : 5,20 m x 2,70 m) de 100 kVA;
  - le forage d'un puits en vue de l'utilisation d'une prise d'eau.
- à 5530 PURNODE, rue d'Awagne, s/n.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 20/04/2020

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
24/03/2020	20/04/2020	Administration Communale Salle du Conseil Le 05/05/2020 A 15h00	Collège Communal Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et au Service Accueil, le samedi de 10h à 12h.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents du Service urbanisme délégués à cet effet, du fonctionnaire technique (M. Giuseppe MONACHINO, Directeur a.i, avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur, ☎ : 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (M. Marc TOURNAY, Place Léopold, 3 à 5000 Namur, ☎ : 081/24.61.11).

Le Collège communal est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Yvoir, le 23 mars 2020

Le Bourgmestre,

P. EVRARD